

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 juin 2024**

Compte-rendu sommaire



1- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration du 27 mars 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Finances

2.1 Approbation du Compte de gestion 2023

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte de gestion présenté.

2.2 Approbation du Compte administratif 2023

Le Président s'étant retiré pour la présentation et le vote du compte administratif, les autres membres du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2023 qui présente les résultats comptables suivants :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-451 893,51 €		-177 724,91 €	-629 618,42 €
Fonctionnement	32 554 206,15 €	-1 579 293,34 €	544 614,78 €	31 519 527,59 €
TOTAL	32 102 312,64 €	-1 579 293,34 €	366 889,87 €	30 889 909,17 €

2.3 Affectation des résultats

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, définitivement ce résultat pour :

- Pour 1 320 113,71 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement sur le compte 1068,
- Et pour 30 199 413,88 euros, à l'excédent de fonctionnement reporté sur le compte 002.

3- Ressources humaines

3.1 Création d'emplois : modification du tableau des emplois permanents

Compte tenu des besoins des services, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'approuver le tableau des emplois permanents comme suit, pour tenir compte des suppressions et création de postes ci-dessous :

Emplois budgétaires	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	2
Administrateur hors classe	3
Administrateur	1
Directeur territorial	7
Cadre d'emplois des attachés, ingénieurs ou médecins	1
Attaché hors classe	5

4-Affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires

4.1 Modification de la composition des CAP

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, arrête le tableau des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés aux CAP A, B et C comme suit :

CAP de la CATÉGORIE C

TITULAIRES

1. M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, maire de VILLIERS-SUR-MARNE
2. Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de PANTIN
3. M. Fernand BERSON	Adjoint au maire de L'HAY-LES-ROSES
4. Mme Catherine DESPRES	Conseillère municipale de CHOISY-LE-ROI
5. M. Patrick de la MARQUE	Adjoint au maire de MEUDON
6. Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de BOISSY-SAINT-LEGER
7. M. Yannick CAILLET	Adjoint au maire de SAINT-DENIS
8. Mme Dominique DUROSELLE	Conseillère municipale déléguée de SAINT-MAURICE
9. M. Pierre LENTIER	Conseiller municipal délégué de VILLECRESNES
10. M. Bernard FOISY	Conseiller municipal délégué du PLESSIS-ROBINSON

SUPPLÉANTS

1. Mme Florence BOUTE	Adjointe au maire de VILLE D'AVRAY
2. Mme Charazed DJEBBARI	Adjointe au maire de COURBEVOIE
3. M. Hervé BORIE	Vice-Président de l'EPT PLAINE COMMUNE
4. Michel BUDAKCI	Président du syndicat intercommunal du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint-Martin VALENTON (SICCV)
5. Mme Karen CHAFFIN	Adjointe au maire de L'HAY-LES-ROSES
6. M. Didier FABRE	Adjoint au maire de VILLECRESNES
7. Mme Marie-Claude COLLET	Conseillère municipale déléguée de DUGNY
8. M. Didier BROCH	Adjoint au maire de LA COURNEUVE
9. Mme Djena DIARRA	Adjointe au maire de MONTFERMEIL
10. Mme Salima HADDADI	Conseillère municipale de MEUDON

5- Emploi

5.1 Convention relative à l'utilisation de l'application données sociales

Le CIG de la Grande Couronne, pilote du projet, propose à l'ensemble des centres de gestion une convention bilatérale pour bénéficier d'un outil permettant saisie des données RH.

Le montant de la participation annuelle du CIG est déterminée en fonction du nombre d'agents territoriaux présents au sein de nos 3 départements. La convention est conclue pour une durée de cinq ans.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la convention relative à l'utilisation de l'application données sociales, signifie son intention de conclure et autorise le Président à la signer.

6- Concours

6.1 Actualisation de la détermination du mode de calcul du coût du lauréat des concours et examens professionnels organisés par le CIG de la petite couronne

Il est apparu nécessaire d'actualiser la délibération de 2008 afin de tenir compte des nouvelles modalités de calcul du coût du lauréat issues de la comptabilité analytique.

Le total des frais prenant désormais en compte l'ensemble des dépenses directes et indirectes rapportées aux temps passés à travailler à l'organisation du concours ou examen.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'actualisation de la détermination du mode de calcul du coût du lauréat des concours et examens professionnels organisés par le CIG de la petite couronne.

7- Santé et Action Sociale

7.1 Convention relative à l'avance des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du Conseil Médical Interdépartemental

Le CIG assure le secrétariat du conseil médical interdépartemental (CMI) pour les collectivités et établissements publics locaux situés en Seine-Saint-Denis, dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne.

Désormais le CIG avancera à un rythme mensuel les frais d'honoraires directement aux médecins agréés et se fera rembourser bi-annuellement par émission de titres les sommes avancées auprès des collectivités concernées.

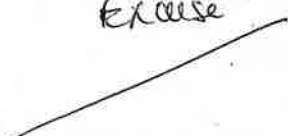
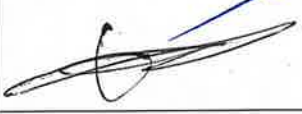
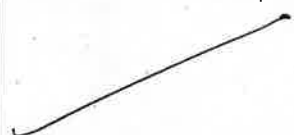
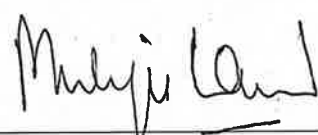
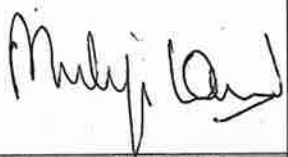
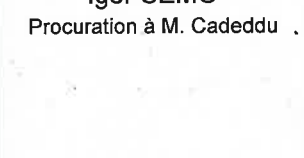
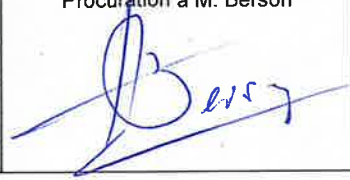
Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, cette convention et autorise le Président à la signer ainsi que tous documents y afférents.

7.2 Modification du périmètre des conventions de participation à la protection sociale complémentaire (PSC) 2020-2025 portées par le CIG Petite Couronne et adoption de l'avenant-type d'adhésion en « prévoyance »

Un accord collectif national, signé le 11 juillet dernier entre une majorité d'associations d'employeurs, et d'organisations syndicales représentatives à l'échelle du versant territorial de la fonction publique, introduit de nouveaux droits en matière de prévoyance. Les contrats, issus d'une mise en concurrence, proposeront des garanties renforcées en cas de perte de revenus dans le cadre d'une adhésion obligatoire et seront financés au minimum à parts égales entre la collectivité et l'agent.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, les avenants de modification du périmètre des conventions « santé » et « prévoyance », ainsi que l'avenant-type d'adhésion à la convention « prévoyance », relatif à la modification des garanties et autorise le Président à signer tout acte y afférent.

Signature des membres du Conseil d'administration

Sabrina ASSAYAG 	Nadège AZZAZ Excusée	Belaïde BEDREDDINE Excusé	Jacqueline BELHOMME Procuration à M. Benisti 
Fernand BERSON 	Jean-Luc CADEDDU Excusé 	Pierre-Olivier CAREL 	Christine CERRIGONE Procuration à M. Launay 
Marie CHAVANON Excusée 	Yves COSCAS Excusé	Patrick DE LA MARQUE 	Catherine DESPRES Excusée 
Jean-François DUFEU Procuration à Mme Després 	Etienne FILLOL Procuration à Mme Kern 	Bernard FOISY Procuration à M. De La Marque 	Julie FOURNIER Procuration à M. Laurent 
Jean-Christophe FROMANTIN Procuration à M. Mangin 	Quentin GESELL Procuration à Mme Assayag P.O. 	Daniel GUERIN 	Françoise KERN 
Laurent LAFON Excusé	Philippe LAUNAY 	Philippe LAURENT 	Anthony MANGIN 
Frédéric MOLOSSI Excusé	Igor SEMO Procuration à M. Cadeddu 	Aurore THIROUX Excusée 	Julien WEIL Procuration à M. Berson 

◆◆◆◆